



PROGRAMME D'ETUDES

POL / LAW / ELEA / ECO / EEIB

ANNEE ACADEMIQUE

2022-2023

SEMESTRE

2^{eme}

TITRE DU COURS

Démocratie, souveraineté, et sociétés européennes

PROFESSEURS DU COURS

Thierry CHOPIN, Céline SPECTOR

ASSISTANT DU COURS

Marylou HAMM

TYPE DU COURS (OBLIGATOIRE, A OPTION)

Séminaire à option

LANGUE D'INSTRUCTION

Français

CREDITS ECTS

POL: 4 ECTS; LAW, ECO, EEIB – 3 ECTS; ELEA – 2 ECTS

1. OBJECTIFS DU COURS

L'une des difficultés majeures qui affecte l'Union européenne est l'éviction relative de la souveraineté populaire au profit de l'Etat de droit et de la protection des droits subjectifs. La démocratie européenne serait une démocratie « sans demos ». Elle concevrait la démocratie comme relevant de l'extension du sujet de droit et non du peuple autolégislateur. Souvent perçue comme gouvernée par des experts et des juges, dirigée par certaines instances « indépendantes » comme la BCE ou la CJUE, délestée d'une véritable politisation, elle ne répondrait pas aux attentes démocratiques de la plupart de ses citoyens.

Ce séminaire se propose d'approfondir la réflexion sur la nature du « déficit démocratique » et de la « crise de légitimité » dont souffre l'Union européenne. Il entend évaluer la pertinence de la thèse eurosceptique du « no demos » qui stipule qu'en l'absence de peuple européen, une démocratie européenne ne peut advenir. Si la démocratie suppose en effet la souveraineté du peuple, et s'il n'existe pas de peuple européen, alors l'intégration politique semble illégitime ; les transferts de souveraineté à l'Union seraient une aberration ou une trahison. La question se pose donc : un peuple européen peut-il émerger ? Le « peuple » titulaire de la souveraineté européenne est-il voué à demeurer une simple fiction juridique ? Après avoir écarté le lien consubstantiel entre peuple et nation et envisagé la forme sui generis que doit prendre l'Union, nous interrogerons la possibilité d'un peuple européen malgré la diversité des demoï qui le composent.

Par ailleurs, au-delà de la réflexion sur la définition des conditions de possibilité pour développer la forme de gouvernement démocratique à une échelle supranationale, la question de la forme politique de l'Union européenne doit être prise au sérieux. Dans cette perspective, le séminaire vise également à évaluer la pertinence de la qualification de l'UE à partir du concept de Fédération dont



les fondements théoriques seront rappelés. D'un point de vue plus contemporain, il s'agira enfin de s'interroger sur la notion de « souveraineté européenne » et de son articulation possible sur les souverainetés nationales des Etats membres qui composent l'UE. L'enjeu réside dans la capacité de répondre aux attentes des citoyens face aux crises auxquelles l'UE et ses Etats membres doivent faire face et d'apporter une contribution à la question de la démocratie européenne comme « demos » mais aussi comme « kratos ».

2. PROGRAMME DES SEANCES

- Séance 1 – Introduction : Philosophie politique, histoire des idées et construction européenne – Mercredi 24 janvier 2023
- Séance 2 : Les échelles de la démocratie – Mercredi 25 janvier 2023
- Séance 3 : Démocratie, identité nationale et identité européenne – Mardi 7 février 2023
- Séance 4 : La citoyenneté post-nationale – Mercredi 8 février 2023
- Séance 5 : La solidarité européenne et la question sociale – Mardi 7 mars 2023
- Séance 6 : La solidarité européenne et la question environnementale – Mercredi 8 mars 2023
- Séance 7 : Etat, souveraineté et Fédération : quelle forme politique pour l'Union européenne ? – Mardi 4 avril 2023
- Séance 8 : Souveraineté nationale, souveraineté européenne : contradiction ou complémentarité ? – Mercredi 5 avril 2023

3. METHODE D'ENSEIGNEMENT

- Cours magistral ;
- Discussions et débats sur les lectures ;
- Présentations des étudiants.

Pour plus de détails concernant la méthode d'enseignement, voir l'outline détaillé du cours.

4. MATERIEL D'ENSEIGNEMENT

Voir l'outline détaillé du cours.

5. EVALUATION

L'évaluation des participants reposera sur :

- un exposé (voir les sujets ci-dessus) et la participation orale à ce cours correspondant à 20% de la note finale ;
- un paper de 4000 mots (à 10% près ; bibliographie exclue, notes de bas de page incluses), correspondant à 40% de la note finale ;
- un examen oral correspondant à 40% de la note finale.